

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

MATRE D'OUVRAGE

**Commune de Cagnes - sur -Mer
AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA VILLETTE**

**DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC
Détail des avis reçus par voie électronique**



Dans le cadre de la procédure de mise à disposition du dossier de réalisation, les observations pouvaient être déposées :

- par voie dématérialisée par mail à l'adresse mail : patrick.roels@nicedazedur.org,
- dans le registre mis à disposition en mairie de Cagnes sur Mer,
- dans le registre mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Cote d'Azur,
- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Métropole Nice Cote d'Azur

Au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement, qui précise

« Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

seuls les avis reçus par voie électronique sont rendus publics dans le présent document.

Par ailleurs, d'autres avis ont été déposés sur registre en commune de Cagnes-sur-mer.

Liste des observations émises par voie électronique

N° de dépôt	réf. observations	lieu	Date
2	question	Mail	17/09/2019
3	O2	Mail	26/09/2019
4	O3	Mail	29/09/2019
8	O7	Mail	04/10/2019
9	O8	Mail	04/10/2019
10	O9	Mail	05/10/2019
11	O10	Mail	06/10/2019
12	O11	Mail	06/10/2019
15	O14	Mail	08/10/2019
16	O15	Mail	08/10/2019
23	Annulé *	Mail	09/10/2019
24	O22	Mail	09/10/2019
25	O23	Mail	09/10/2019

*annulé à la demande du pétitionnaire - « annule et remplace »

De :

Envoyé : mardi 17 septembre 2019 10:00

Objet : mise à disposition ZAC villette Cagnes

Monsieur,

Je vous serai obligé de bien vouloir m'indiquer si les observations relatives au dossier cité en objet doivent nécessairement être formulées de manière individuelle ou si elles peuvent également l'être par le biais d'un document collectif mentionnant l'identité de chacun des signataires.

cordialement.

De :

Envoyé : jeudi 26 septembre 2019 17:03

Objet : Observation suite à disposition par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-mer

Métropole Nice-Cote d'Azur

Direction Aménagement Urbanisme, service Aménagement

455 Promenade des Anglais

06364 Nice

Monsieur

Dans le cadre de la mise à disposition par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-Mer, et conformément aux articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint mes remarques afférentes à ce dossier

Je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer la réception de la présente par retour de mail

Bien cordialement

Métropole Nice-Côte d'Azur
Direction Aménagement Urbanisme, service Aménagement
455 Promenade des Anglais
06364 Nice
Patrick.roels@nicecotedazur.org

Mise à disposition par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-Mer

Monsieur

Dans le cadre de la mise à disposition par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-Mer, et conformément aux articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint mes remarques afférentes à ce dossier

Rappel de la procédure en cours :

Pour faire suite à la délibération du 29 mars 2013 ou le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur décidait au lancement de la procédure de concertation, un bilan global à été émis en septembre 2013.

L'objectif annoncé de l'aménagement de la ZAC de la Villette était je cite :

- « - Reconquérir la dernière friche existante en centre-ville (7 hectares).
 - Conforter le centre-ville comme centre de gravité de la commune, avec :
 - La création d'équipements publics (pôle administratif, équipement culturel, jardin d'enfants, etc.),
 - La requalification paysagère complète du parc des Canebiers (3 hectares), La mise en valeur du cours d'eau La Cagne,
 - Le renforcement de son attractivité commerciale en faisant le point d'équilibre de la ZAC St Jean,
 - Le renforcement de l'animation du centre-ville,
 - La mise en place d'une offre de stationnement adaptée.
- Améliorer sensiblement la qualité de vie du centre-ville en :
 - Diminuant les nuisances sonores de l'autoroute (par le positionnement de bâtis écrans).
 - Dégageant le trafic du centre-ville le long de l'autoroute par une nouvelle liaison Est-Ouest. »

La synthèse des avis était la suivante :

- « En synthèse, les remarques formulées font ressortir les interrogations ou propositions suivantes :
 - En termes de densité urbaine, veiller à créer un nouveau **quartier à échelle humaine, alliant constructions et espaces verts,**
 - S'agissant de volumétrie, privilégier la réalisation d'immeubles dont les hauteurs seront cohérentes au regard des bâtiments existants,

- Concernant les verts et les espaces publics, préserver et valoriser le parc des Canebiers afin que les cagnois puissent davantage profiter de ce site en plein cœur de ville,

- Enfin au sujet du stationnement, proposer des solutions pertinentes permettant d'offrir une capacité calibrée pour répondre aux besoins des riverains, tout en assurant une bonne desserte et un bon fonctionnement du quartier.

Les questions ont donc plutôt porté sur les qualités de la future opération, sans remettre en cause sa finalité et sa nature. »

« Il peut être noté une véritable attente des Cagnois relative à l'aménagement de ce secteur et le souhait de pouvoir à terme disposer d'un parc convivial et animé participant à la redynamisation du cœur de Ville. »

« Les zones de verdure seront préservées et valorisées pour devenir un vrai lieu d'animation s'étirant le long de la Cagne. Le parc des Canebiers constituera un élément majeur de valorisation de ce futur quartier, autour duquel de nouveaux usages pourront se développer. »

« Enfin s'agissant du stationnement, une étude complémentaire sera conduite de façon à calibrer précisément la jauge optimale permettant d'assurer un fonctionnement satisfaisant pour ce nouveau quartier et ses riverains. »

Mise à disposition du public préalable à l'approbation du dossier de création de ZAC

« En application de l'article L. 122-1-1 du Code de l'environnement, l'étude d'impact nécessite une mise à disposition du public préalable à l'approbation du dossier de création de ZAC.

Les modalités de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC de la Villette comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ont ainsi été fixées par arrêté métropolitain en date du 27 août 2015.

Au cours de la mise à disposition à Nice, une seule observation a été consignée, le jeudi 24 septembre 2015. Cette observation est plutôt favorable au projet, bien qu'elle relève que la description de celui-ci soit encore vague. Elle soulève toutefois un point de vigilance sur la thématique des déplacements, le périmètre de la ZAC n'allant pas jusqu'à l'autoroute A8 au Sud et le dossier n'évoquant ni les projets évoqués précédemment de : - barreau routier longeant l'autoroute et reliant le boulevard Maréchal Juin et l'avenue Cyril Besset, - voie de contournement du centre-ville

Au cours de la mise à disposition en mairie de Cagnes-sur-mer, quarante-sept observations ont été consignées, essentiellement entre le 24 septembre et le 2 octobre 2015 (une seule observation a été inscrite la première semaine de la mise à disposition, à savoir le 16 septembre). Parmi ces observations, deux ont été écrites par la même personne, qui a complété son avis par des photos et extraits de journaux. Ainsi, l'analyse qui suit porte sur un total de quarante-six avis.

40 avis favorables dont 4 exprimant également des remarques particulières concernant :

- le besoin en logement sur la commune de Cagnes-sur-Mer,
- le besoin d'être attentif aux impacts du projet sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air,
- la nécessaire utilisation maximum du potentiel énergétique de l'environnement du site,
- le besoin d'être attentif aux conditions générales de circulation dans le centre-ville et aux abords du projet,

- une réponse calibrée au besoin en places de parkings,
- la création d'équipements publics (culture, services publics, salle polyvalente).

3 avis défavorables, insistant sur :

- la destruction du patrimoine bâti (domaine Martel – propriété Audibert),

- la baisse du nombre d'habitants à Cagnes-sur-Mer, ne nécessitant pas de création de logements,
- la problématique de l'assainissement,
- le risque inondation et la gestion des eaux pluviales,
- la qualité de l'air, la santé humaine et le cadre de vie,
- le trafic routier et la circulation dans le centre-ville et aux abords du projet,
- le fait de construire des logements en bordure de l'A81 ,
- le manque de retour d'expériences sur les énergies renouvelables pour attester de leur efficacité,
- le marché des forains et son positionnement futur.

2 avis non tranchés, présentant toutefois des interrogations :

- sur la destruction du patrimoine bâti (domaine Martel – propriété Audibert),
- sur la circulation dans le centre-ville et aux abords du projet,
- sur le projet routier en cours.

1 avis hors-sujet n'évoquant pas la question de la ZAC mais les modifications de voiries en cours entre l'A8 et le périmètre de la ZAC. »

Soit 46 avis sur 49 000 habitants !

Malgré la publicité obligatoire qui à été effectué, nous pouvons nous poser la question sur les raisons d'une si faible participation voulu ou subit

Pour la prise en compte des observations exprimées :

« Le rapport de présentation du PLU en vigueur sur Cagnes-sur-Mer met en avant des besoins spécifiques en matière d'habitat, d'équipements et de loisirs au regard :

- de l'attractivité résidentielle de la commune,
- de l'évolution structurelle de la population,
- du niveau d'activité de la population, - de l'évolution de la taille des ménages,
- des modes de vie.

Il est rappelé que les équipements existants sur le site seront restitués au sein de l'opération (jeux d'enfants, microstade et équipements sportifs, parc canin). De plus, 1 500 m² dédiés à des équipements culturels sont inscrits au programme de la ZAC et font l'objet d'une étude en cours pour leur définition précise.

Concernant le stationnement, le projet a pris en compte tant les besoins des futurs habitants que ceux des usagers du centre-ville de Cagnes-sur-Mer, dans une logique de mutualisation et de foisonnement.

Le nombre de places prévu a été calculé en considérant :

- les besoins évoqués ci-avant,
- la bonne desserte du site en transport en commun, notamment à travers la mise en place prévue d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le boulevard du Maréchal Juin : il est ainsi souhaitable de favoriser le report modal au profit de ce TCSP en limitant l'offre en stationnement dans le centre-ville au profit des parcs-relais et ainsi de ne pas engorger le trafic dans le centre-ville de Cagnes-sur-Mer,
- les projets de stationnement en cours d'étude à proximité du projet (site de Sainte-Luce, parking-relais de la gare).

La maison du domaine Martel – propriété Audibert n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. Cette bâtisse ne fait pas non plus partie des éléments remarquables identifiés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Cagnes-sur-Mer.

La réalisation du projet va notamment porter sur la construction d'environ 450 logements. »

Le projet actuel est de plus de 530 logements !

« Un mix énergétique est à développer et sa répartition est à optimiser en fonction des atouts et défauts de chacune et selon les niveaux de mutualisations recherchés.

Dans le cadre du projet, la limitation de la consommation des énergies fossiles sera recherchée en recourant à l'isolation et en développant les énergies alternatives comme développé ci-avant. Les prescriptions énergétiques souhaitées par la Métropole Nice Côte d'Azur seront intégrées dans le cahier des charges de cession de terrains. »

« La réinstallation des marchés forains est déjà effective sur les 3 sites suivants : - place De Gaulle, - cours du 11 Novembre, - parking de la gare routière. »

Sur les autorisations :

« APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - ARRETE le bilan de la concertation, tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération,

2°/ - DECIDE de poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes d'aménagement présentés et enrichis par la concertation,

- BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

3°/ - AUTORISE monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à lancer et à signer les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A l'exception de mesdames Christine DOREJO, Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Michèle MATRINGE, Emmanuelle GAZIELLO, messieurs Paul CUTURELLO, Patrick ALLEMAND, Abderrazak FETNAN, Rémi GAECHTER, Yann LIBRATI, Robert INJEY, Marc ORSATTI, Michel SANTINELLI qui votent contre. POUR EXTRAIT CONFORME, Le 30 septembre 2013 »

Remarques sur le dossier :

Sur le nouveau quartier à échelle humaine, alliant constructions et espaces verts :



I - PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

I.1 - NOTE DE PRESENTATION

Le programme des constructions a été pensé de façon à assurer une mixité urbaine, sociale et inter-générationnelle forte afin de répondre aux différents enjeux du centre ville de Cagnes-sur-Mer :

- En matière de logements, apporter une réponse aux besoins de la commune à court et moyen termes grâce à la création d'environ 565 logements;
- En matière de commerces, proposer une nouvelle offre permettant de répondre aux besoins des futurs habitants et de conforter l'attractivité du centre ville;
- Produire une offre complémentaire de bureaux/activités/équipements publics ;
- Assurer la création d'un parc de stationnement en ouvrage ouvert au public.

I.2 - PROGRAMME PREVISIONNEL

Le programme prévisionnel de construction est le suivant, en m² de surface de plancher (SDP) :

- Logements libres : 20 063m²
- LLS : 10 232m²
- Commerces et restaurants : 6 563m² dont moins de 4 000m² surface de vente de commerciales
- Activités de bureaux : 1 730m²
- Equipement culturel : 1 362m²

Soit une SDP totale de 39 950m²





Figure 4 : Projet de construction de nouveaux bâtiments sur la rive droite de la Cagne (à la place des parkings)

Avec une surface de plancher construite de plus de 39 950 m², sur la seule rive droite, le projet ne correspond en rien à l'objectif initial qui prévoyait un aménagement du seul parking en zone mixte alliant espaces verts, équipement culturel et commerces.

L'ensemble de l'espace vert produit n'étant en réalité que la rive gauche existante !

La construction de plus de 540 logements ne correspond pas du tout à la création d'un quartier à échelle humaine !

La sur-densification de la rive droite ne correspond donc absolument pas à l'esprit initial du projet, ni à la nature initiale des consultations du public !

Sur la requalification paysagère complète du parc des Canebiers (3 hectares). La mise en valeur du cours d'eau La Cagne :



La requalification du parc pour un montant de plus de 2.3 millions d'euros, semble démesuré pour un aménagement existant n'apportant que peu de plus-value à la situation actuelle.

Sur les risques d'inondations :

3.4. PPRI et niveaux d'eau au droit de la zone du projet

D'après le plan de zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Cagne - commune de Cagnes-sur-Mer de septembre 2000, nous constatons que la zone du projet de la Villette est concernée par deux zones :

- La rive gauche de la Cagne est classée en zone à risque fort ;
- La rive droite (partie aval) est classée en zone modérée ;
- La rive gauche de la Cagne au droit de la zone du projet reste en zone non concernée par les inondations.

La zone inondable de la rive droite de la Cagne n'est pas concernée par le débordement de la Cagne mais une influence aval (inondation du Malvan), par passage sous les ouvertures de la voie ferrée est de l'autoroute A88 par le chemin des Petits Plans et de l'avenue Maréchal Juin.

D'après le plan de zonage du PPRI de la Cagne, la seule zone concernée par les inondations de la Cagne au droit du projet, est située sur la rive droite (au droit des actuels parkings et stade). Cette zone est topographiquement située à une altitude moyenne de 5,8 à 6,3 mNGF. Or le PPRI mentionne une hauteur d'eau à une altitude de 6,11 mNGF. Donc les hauteurs d'eau ponctuelles d'inondation sont de l'ordre de 1 à 30 cm. La surface de la zone inondable de la rive droite de la Cagne mentionnée par le PPRI est estimée à 20000 m² environ.

Il nous semble que ce zonage du PPRI reste imprécis et que le niveau de précision de ce modèle 1D est logiquement discutable.

Nous considérons donc que la zone inondable de la rive droite de la Cagne par influence aval du Malvan reste insignifiante.



Figure 9 : Extrait du plan de zonage du PPRI de la Cagne - commune de Cagnes-sur-Mer (septembre 2000) au droit de la zone du projet

Les figures suivantes (figures 10 à 13) illustrent les niveaux d'eau, les vitesses d'écoulement dans la Cagne ainsi que les zones inondables, pour les deux scénarii.



Figure 10 : Hauteur d'eau après recalibrage de la rivière et sans les constructions - Débordement principalement sur la rive gauche

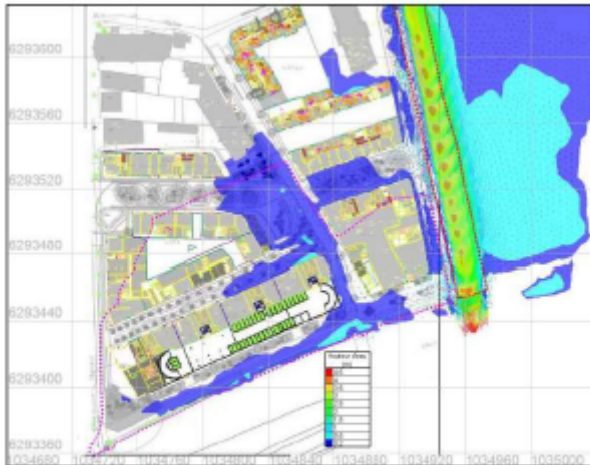


Figure 12 : Hauteur d'eau après recalibrage de la rivière et nouvelles constructions - Débordement principalement sur la rive gauche : hauteur d'eau sur la rive droite avec répartition spatiale différente à cause des immeubles et des côtes projet

« Sur la rive droite de la Cagne (zone du projet de construction), l'impact de ces constructions n'a pratiquement aucune influence sur les hauteurs et les volumes de débordement. En état avant construction, nous estimons une surface inondable avant construction de l'ordre de 13500 m². Cette surface inondable sera réduite à 7800 m² environ après réalisation de nouveau bâtiments sur la rive droite de la Cagne. Les volumes d'eau sur cette rive seront plus faibles en état projeté : 4000 m³ en état actuel des terrains et de seulement 1800 m³ après réalisation du projet de construction. Cette légère baisse des volumes d'eau est expliquée par une évacuation progressive des volumes d'eau par le chemin des petits Plans et le boulevard du Maréchal Juin et aussi des côtes du terrain légèrement plus élevées du côté Ouest. »

L'étude sur les risques d'inondation confirme que le projet de construction se situe bien en zone inondable !

Des lors, il paraît inconcevable de construire un centre de vie dans cette zone !

Une adaptation des constructions et des niveaux des pleins pied semble donc être une nécessité qui n'a pas été prise en compte dans le projet présenté !

Le PPRI actuel semble donc garder tout son sens, la construction de locaux d'habitation et/ou commerces en dessous du niveau 6.11NGF semble donc inadapté et dangereuse !

Nous souhaiterions donc que l'ensemble des mesures de préventions soit mises en œuvre avec la réécriture complète du projet pour tenir compte de ce facteur de risque.

Sur la création d'équipements publics (pôle administratif, équipement culturel, jardin d'enfants, etc.) :

+ Plan général d'aménagement du parc
/ Le parc des Castors



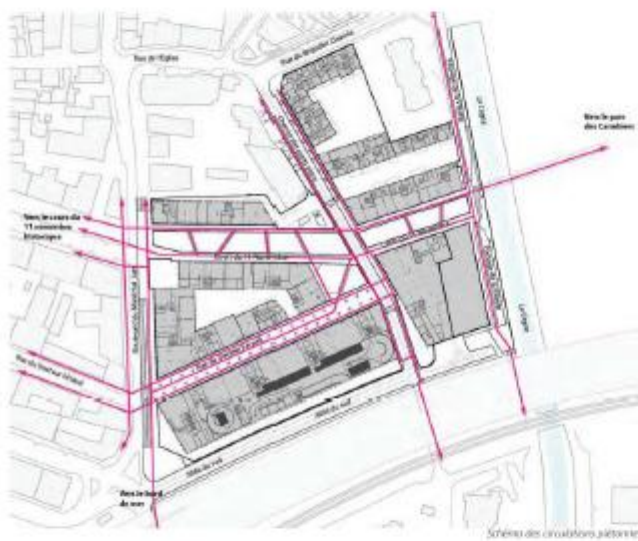
La création d'équipement public semblent être réduite à sa plus simple expression avec une surface multi fonction construite à l'opposé du centre de vie , ce qui ne semble pas privilégier la création d'une zone d'attractivité.

Avec seulement 1300 m² , les équipement publics semblent avoir été remplacés par la construction de 540 logements et leur plus de 20 000m² !

Ce qui à l'origine du projet n'était pas le cas .

Le projet ne semble donc plus correspondre au projet initial, ni à son esprit.

Sur Le renforcement de son attractivité commerciale en faisant le point d'équilibre de la ZAC St Jean, et le renforcement de l'animation du centre-ville :



La création de 6500 m² de surface de commerces et restaurant, va créer une zone de chalandage importante dans le centre de Cagnes au détriment des commerçants qui exercent actuellement en zone hyper centre.

Cet aspect va avoir un aspect économique très négatif pour les commerces existants, et cette problématique ne semble pas avoir été prise en compte.

Nous demandons donc des précisions sur cet aspect-là.

De plus, le stationnement prévu de seulement 500 places + 300 partagé, ne semble absolument pas adapté aux contraintes et besoins du centre de Cagnes, puisque le parking actuel de 800 places est plein le samedi jour ou les jours d'activité exceptionnelle sans ces 6500 m² de nouveaux commerces !

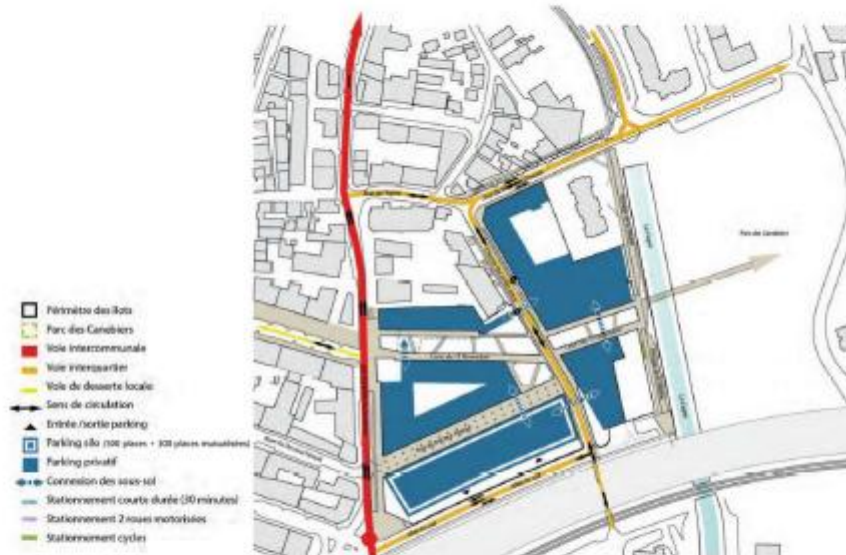
Ce point est donc un des problèmes fondamentaux de ce projet et nous demandons à revoir la capacité de stationnement dans cette zone afin de régler définitivement le problème de stationnement du centre de Cagnes et donc de son attractivité !

La politique du stationnement n'ayant pas été non plus décrite, nous nous inquiétons de la politique à mettre en place concernant les zones de stationnement gratuite à prévoir pour garantir aux commerçant d'attirer une clientèle qui à fuit le centre depuis plusieurs années.

Sur le besoin d'être attentif aux conditions générales de circulation dans le centre-ville et aux abords du projet, et sur une réponse calibrée au besoin en places de parkings

+ Les principes de circulation et de stationnement

/ Le projet général des espaces publics



La circulation n'a semble pas été prise en compte au niveau des flux dans la communes et aucune nouvelle voies n'a été ouverte.

Ce manquement combiné à la création de 540 logements supplémentaires et son lot de plus de 1000 voitures concernant les logements et environs 500 à 800 véhicules concernant l'exploitation de la zones commerciales pose un problème de taille qui va accroître encore plus le problème de congestion du centre de la ville.

La réponse proposée concernant la circulation et le stationnement ne prennent donc pas en compte les problématiques actuelles ni le rajout d'un nouveau flux de véhicules.

Conclusions

Au vue des nombreuses incohérences avec l'esprit du projet initial citées ci-dessus, le dossier de réalisation de la ZAC de la Villette à Cagnes-sur-Mer mis à disposition, ne semble pas correspondre aux attentes des cagnois ni au projet présenté depuis 2013 .

Le volet équipement public qui devait être la pierre angulaire de ce projet à été réduit à sa plus simple expression avec un bâtiment multifonction relayé à l'arrière du projet contre l'autoroute...

Les jardins d'enfants et parc qui devaient être réintégré aux sites, ont tout simplement disparus de la rive droite, au seul profit des équipements existant de la rive gauche.

La mise en valeur du cours d'eau de la Cagnes ne permet pas de supprimer la zone inondable sur la rive droite, ce qui ne permet pas d'assurer une mise en sécurité des utilisateurs et habitants de ce nouveau quartier !

La mise en concurrence de ce nouveau quartier économique dans le centre de Cagnes avec les commerces existant n'a absolument pas été prise en compte, ce qui va provoquer un désastre économique pour le tissu existant.

L'offre de stationnement semble tout simplement sous-estimé avec la réduction du nombre de places de stationnement disponible passant de 800 à 500 pour les habitants et les utilisateurs des services du centre de la ville.

La sur-fréquentation due aux nouveaux commerces et aux plu de 540 nouveaux logements a tout simplement été éludé !

La gestion de l'augmentation des flux de circulations dues à la nouvelle fréquentation de la « nouvelle zone commerciale et des nouveaux 540 logements » n'a pas non plus été prise en compte dans le projet. La seule modification étant l'élargissement de l'allée du Sud.

Aussi et aux vues de l'ensemble des modifications du projet présenté par rapport au projet initial de la création de ce nouveau quartier, nous demandons la suspension de la réalisation de ce projet et le lancement d'une grande consultation des cagnois sur le projet définitif qui n'a plus rien à voir avec l'esprit initial du projet.

De plus, les conséquences sur la vie des cagnois et des commerçants étant tellement importantes, nous souhaitons que le prochain maire soumette au terme de la nouvelle consultation le projet à référendum.

De :

Envoyé : dimanche 29 septembre 2019 17:19

Objet : Aménagement de la Villette

Bonjour,

Suite à la mise à disposition du projet d'aménagement du quartier de la Villette, je souhaiterais, en tant que Cagnois, formuler quelques remarques.

- **La suppression des berges de béton de la Cagne** est une très bonne chose. Une rivière est un écosystème où vivent de nombreux organismes. Des berges naturelles favorisent la flore et la faune locales. Elles permettent aussi d'absorber une partie de l'eau en cas d'inondation, et de la restituer en cas d'étiage.
- En revanche, la **disparition du jardin d'enfants** serait très préjudiciable à notre Commune. Les enfants ont besoin d'endroits où jouer en toute sécurité. Ce parc, où l'on trouve toboggans et balançoires, est complémentaire du parc des Canebiers, où l'on trouve un pré et des arbres. Les deux parcs sont complémentaires car ils n'ont pas les mêmes fonctions, et supprimer l'un des deux serait une mauvaise idée.
- La **construction de nombreux logements** est également une source d'inquiétude dans un quartier où le trafic est déjà très dense. N'oublions pas qu'une partie du parc des Canebiers a déjà été lotie pour créer le nouveau quartier du Béal, alors qu'il y a quelques années, il s'agissait d'un vaste pré où les enfants pouvaient même faire du poney.

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces remarques.

Cordialement,

De :

Envoyé : vendredi 4 octobre 2019 20:42

Objet : mon avis sur aménagement de " la Vilette " CAGNES S/MER

CONC. AMENAGEMENT DE " LA VILLETTE " à CAGNES SUR MER

BONJOUR

Ayant des difficultés à me déplacer j' ai appris que l'on pouvait s'exprimer directement via un mail. Ce que je fais donc.

A près informations prises sur ce projet je ne suis pas d' accord pour ENCORE et ENCORE des constructions.

CAGNES a bien changé en15 ans - dans le bon sens , avec de beaux aménagements entre autres , en bord de mer .

MAIS comme beaucoup de résidents , une dégradation est notable , constatée depuis quelques années impactant la qualité de vie : Bruits, saletés, la SÉCURITÉ ..! les embouteillages ...

Les arbres ont été supprimés (place St Pierre) et ailleurs en ce moment ; DOMMAGE

Pour moi , CAGNES doit garder " l' esprit CAGNES = la verdure , la tranquillité , un ancien petit port plein de charme , les marchés, les commerces, les possibilités de discussions impromptues .

Pourquoi vouloir atteindre X milliers de résidents supplémentaires ?

Le parking de la Villette était bien adapté pour la venue en centre ville , un petit tour dans les commerces, puis une crêpe ou une boisson suivant l'heure .

On s'y donnait rendez-vous entre amies d' autres villes .. C' était agréable.

Depuis un an, c' est plus compliqué à cause des travaux , mais cet espace de la Villette, sans trop de verdure reste cependant un espace OUVERT en centre ville.

Les constructions envisagées vont tout supprimer , en faire un centre étouffant et encore plus difficile d' accès

Des constructions avec de nouveaux véhicules ,

ENCORE PLUS DE POLLUTION - GLOBALEMENT PAS ASSEZ DE PARKINGS

II FAUT GARDER CET ESPACE OUVERT.

JE NE SUIS PAS D'ACCORD POUR UN TEL PROJET

**** De plus le seul banc ' stratégique ' (le long de la rive gauche de la Cagne) qui permettait de se reposer un peu APRES avoir fait les courses à pieds en centre ville a été supprimé !..**

Tout semble fait pour que le centre ville ne soit plus attractif.

Je vous souhaite bonne réception

Salutations

De :**Envoyé :** vendredi 4 octobre 2019 23:28**Objet :** Consultation projet Villette Cagnes

Après consultation, la mouture me semble bien différente du projet initial !!

Le jardin disparaît !!

Plus de constructions ...quid du flux de circulation supplémentaire engendrée par les futurs nouveaux résidents !?? alors que nos rues ont été réduites !!!

Ces constructions sont sur une zone inondable....quid de la dangerosité des sous-sols en-cas de grosses pluies ???

Les bâtiments publics ont réduit et la salle de spectacle reléguée en arrière plan... Cagnes ses écoles de danse, conservatoire, ecoles de théâtre mérite mieux, plus de visibilité et de surface.

De nouvelles surfaces commerciales !!! ...il y a dans Cagnes des cellules commerciales fermées, non exploitées, peut-être serait-il bon déjà de s'en occuper.

A l'heure des demandes de prise de conscience de plus d'écologie, des arbres et de la verdure seraient les bienvenus dans notre centre ville et pourraient être tout aussi "remarquables" pour nos touristes et résidents.

Et dernier point, vu l'ampleur du dossier une consultation un peu plus étendue dans le temps serait une bonne chose.

De :**Envoyé :** samedi 5 octobre 2019 14:08**Objet :** Avis pour projet La Vilette /Cagnes/Mer

Habitant de Cagnes sur Mer, je conteste le projet d'urbanisation du site «La Villette »

- site classe inconstructible, Zone Inondable,
- sur densification et concentration d'habitants avec des infrastructures d'accès, de circulation, de sécurité inadaptés.
- Un manque dramatique de stationnement pour logements prévus, dans un centre ville déjà déficitaire qui condamne à court terme les commerces et la vie du CENTRE de CAGNES.
- Un manque évident d'espaces VERTS.

En conclusion projet inapproprié et inadapté pour un développement raisonné et raisonnable pour Cagnes sur Mer.

PROJET À REVOIR TOTALEMENT

Suggestions :

- restructuration soit , mais en fonction des carences et besoins pour CAGNES et son DEVENIR.
- création d'un espace de vie, parc espaces verts, jardins familiaux, jeux enfants permettant un parcours de promenade
- Centre d'animation culturel
- création de Parkings de surface ou sous terrains, genre «Polygone Riviera »
- une zone commerçante raisonnable pour créer un attrait pour Cagnes et dynamiser les commerces existant sans leur faire de concurrence.
- enfin éventuellement des logements en quantité raisonnable mais pas indispensable. Cagnes atteints bientôt le seuil de saturation et d'overdose de population.

La fuite en avant de minéralisation des sols a des limites, surtout au centre ville où les voies de circulations ne plus adaptées sans grandes possibilités d'améliorations.

Je pense que ces suggestions ne sont pas utopistes, mais réalistes et correspondant aux besoins actuels et futurs de Cagnes et surtout et enfin aux SOUHAITS de la majorité des CAGNOIS

De :

Envoyé : dimanche 6 octobre 2019 12:02

Objet : Projet lavilllete Cagnes sur Mer

Bonjour

J'ai acheté à Cagnes il y'a juste 2 ans me croyant épargnée des grands projets de la Métropole !

Cagnes sur Mer est une ville à taille humaine dont la population est loin d'être aisée. J'ai appris il y a juste un an ce grand projet dénaturant notre centre ville qui se meurt déjà tous les jours depuis les prix exorbitants des parking publiques.

Le béton nous en avons bien assez et le manque de parking pour les résidents dont je fais partie est important. A ce jour si ce projet abouti nous ne pourrons plus nous garer du tout !

Alors arrêtez de bétonner et écoutez les doléances des Cagnois qui ont besoin de leur voiture. Le parking de la Villette laissez le aux Cagnois.

Vous en remerciant.

Salutations

De :

Envoyé : dimanche 6 octobre 2019 15:29

Objet : projet de la villette

Bonjour,

il semblerait que le projet ne corresponde pas à nos attentes.

Encore des constructions sans infrastructures routières correspondantes.

Nous ne voulons plus de construction mais un lieu où il fait bon se promener et laisser jouer nos enfants et si possible à l'ombre des arbres.

Quel dommage que le Cagnes dans lequel je suis arrivée il y a quelques années, et qui m'a fait acheter ma résidence principale ne ressemble plus à ce qu'elle était.

Pourquoi ne pas utiliser le vrai centre ville pour faire des commerces à la place d'en créer d'autres.

En plus, il semblerait que ces nouveaux logements ne soient pas sécurisant au niveau des inondations.

Cagnes avait un tel potentiel...c'est un vrai sacrilège.

En espérant vivement que ce projet soit modifié,

cordialement,

De :

Envoyé : mardi 8 octobre 2019 09:12

Objet : ZAC DE LA VILLETTE AVIS SUR PIECES DU DOSSIER DE REALISATION MISE A DISPOSITION du 09/09 au 09/10/2019

Bonjour M. ,

Pour donner suite aux entretiens de notre Présidente, madame , du Comité de Quartier du Coeur de Cagnes avec madame , je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note 3 du CQCC, relative à l'examen des pièces mises à disposition dans le cadre du dossier de réalisation de l'opération en objet.

Cette note est à verser comme l'avis du CQCC qui souhaite poursuivre son implication dans le déroulement du projet.

Pour information nous avons sollicité par une première note, une réunion en novembre 2018 pour témoigner de la volonté d'une implication constructive du CQCC dans cette opération labellisée, une réunion s'est tenue le 3 décembre 2018 qui a donné lieu à la communication d'une note 2 sur nos attentes. Je tiens à votre disposition si vous le souhaitez ces 2 premières notes pour information.

Cordialement,

**NOTE 3 D'IMPLICATION DU CQCC
DANS LE PROJET D'ECO QUARTIER DE LA VILLETTE**

**AVIS DU COMITE DE QUARTIER DU CŒUR DE CAGNES SUR MER
SUR LE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DE LA VILLETTE**

NB : Cette note a été établie avec la trame de la liste des pièces mises à disposition par MNCA, le CQCC formule quelques observations et rappels sur le contenu des documents et sur les échanges déjà engagés avec la Mairie de Cagnes sur Mer et la SPL.

**Commune de CAGNES SUR MER
AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA VILLETTE
DOSSIER DE REALISATION DE ZAC – Ind E

LISTE DES PIECES

0. NOTICE DE PRESENTATION

1. PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

1.1. Notice technique

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

au § II 1.1 il n'est pas question de réseaux thermiques ??

au § II 2.4 pourquoi est-il opté pour une chaufferie gaz dans l'ilot B qui correspond au Centre Culturel ?

au II 2.7 qu'entendez-vous par réseau « FIBRE MAIRIE »

LES RESEAUX THERMIQUES DEVRAIENT APPARAÎTRE DANS LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC ET LA GESTION EN COMPETENCE MNCA

1.2. Plans de voiries et réseaux divers

1.2.1. Plan de délimitation par le Maître d'Ouvrage et servitudes sur lots privés au 1/1000

1.2.2. Plan général d'aménagement au 1/500

1.2.3. Coupes types de voiries

1.2.4. Plan des réseaux secs au 1/500

1.2.5. Plan des réseaux humides « Eaux Pluviales – Eaux Usées et Eau Potable » au 1/500

LES PLANS SONT QUASIMENT INCONSULTABLES A L'ECHELLE SUR UN ORDINATEUR PORTABLE

1.3. Renaturation de la Cagne

1.3.1. Note de présentation

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

Les coupes de principe des phases 2 & 3 pages 13 et 14 ne représentent pas le principe de l'aménagement décrit au § II 1.4 de la notice technique (« Pour renforcer le caractère végétal de cette rive de la Cagne, la promenade est agrémentée d'une banquette végétale en crête de talus, plantée d'un mélange d'arbustes, vivaces et graminées. ») et n'est pas en cohérence avec les vues montages de la page 13 de la note sur les aménagements paysagers ci-dessous.

Les protections en tête de berge ne sont pas évoquées et représentées, une coupe sur l'accès passerelle serait intéressante)

1.3.2. Plan général de renaturation de la Cagne au 1/500

1.3.3. Plan de l'état actuel de la Cagne au 1/500

LES PLANS SONT QUASIMENT INCONSULTABLES A L'ECHELLE SUR UN ORDINATEUR PORTABLE

1.4. Aménagements paysagers

1.4.1. Note sur les aménagements paysagers

OBS CQCC :

- doc VA 08/2019

Attention à la cohérence des notes techniques ou de présentation avec les plans, coupes, photos montages

2. PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS A REALISER DANS LA ZONE

2.1. Note de présentation

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

Cette note de 4 pages ne contient qu'une page d'informations très succinctes, il n'est donné qu'un nombre de logements global 543 et une répartition des surfaces entre les LL 20 063 m² et les LLS 10 232 m². Ce qui laisse à penser qu'il y aura 1/3 de LLS et 2/3 de LL ? ou la répartition est-elle différente ?

2.2. SDP prévisionnelle

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

Cette note de 4 pages n'est pas plus détaillée que la précédente puisqu'elle ne confirme que la répartition par ilot en l'occurrence entre privé lot A et public lot B qui ne comprend qu'un équipement culturel

3. MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

Cette note de 4 pages n'a d'intérêt que par son tableau prévisionnel en page 4. Le CQCC s'interroge sur le peu de subvention prévues compte tenu de la labellisation EcoQuartier visée par le projet, n'y a-t-il pas moyen d'obtenir des subventions (ADEME, FEDER, Etat, Région, Département ...) pour toutes les installations d'énergies renouvelables prévues ou possibles ? N'y a-t-il pas des subventions mobilisables pour l'équipement culturel prévu ?

4. ACCORD DES PERSONNES PUBLIQUES

5. ETUDE D'IMPACT

5.1. Etude d'impact du dossier de création de ZAC

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017

Sans doute le document le plus important aussi bien pour l'évaluation des impacts que des dispositions à prendre en regard des avis éclairés de l'autorité environnementale, des personnes publiques associées, des personnes consultées lors des phases de concertation et de publication, notamment les comités de quartier.

Il est à noter que l'étude d'impact pour la création de la ZAC est celle de sa réalisation mise à jour.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis initial de l'autorité environnementale le 18 août 2015 dont les conclusions préconisaient des études approfondies dans différents domaines. Le document suivant était censé y répondre.

5.2. Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale intégrant les adaptations du programme

OBS CQCC :

- doc VA 01/09/2017 VE 20/08/2019

Ce mémoire de 21 pages comporte en annexe l'avis de l'AE ? Est-ce celui du 18/08/2015 ?

Quoiqu'il en soit des réponses sont-elles apportées aux avis de l'AE suivant les chapitres concernés.

Par contre aucun éléments correspondants à des études complémentaires de la phase réalisation n'ont-été fournies. Il semblerait que du fait de la labellisation EcoQuartier des études soient engagées. Aucune n'a été présentée si ce n'est la conception de l'espace paysager que constituera le nouveau Parc des Canebiers Sud.

Nous rappelons que le CQCC avait préconisé dans une note du 15/11/2018 :

- des mesures de la qualité de l'air et du bruit avant, pendant et après la réalisation de la ZAC pour valoriser l'engagement 8 de la charte sur les Ecoquartiers

- l'appui d'applications pour s'affranchir des ilots de chaleur et garantir des ilots de fraîcheur au titre de l'engagement 16 de la charte précitée

Nous rappelons également que le CQCC avait préconisé dans une note du 15/01/2019 :

- la régularité de nos échanges
- la promotion du coût global pour les choix publics et privés
- la prise en compte de l'avis de futurs usagers ou gestionnaires
- favoriser l'usage des énergies renouvelables à confirmer par l'étude règlementaire des solutions d'approvisionnement énergétique des constructions (article L111-9 du Code de la construction et de l'habitation)

5.3. Etude acoustique

OBS CQCC :

- doc V1 du 06/11/2017

Cette étude prouve l'intérêt des mesures avant, pendant et après l'opération.

Il est quand même surprenant que des mesures « de référence » soit prises un 30 août vers 14h30/ 15h !!

Il vaudrait mieux faire des enregistrements sur un temps plus long et à des heures de pointes.

5.4. Modélisation des écoulements dans la Cagne

OBS CQCC :

- doc Vc du 11/10/2018

Cette modélisation confirme des conclusions rassurantes et le bien-fondé d'une zone inondable en rive gauche pour préserver la rive droite.

CONCLUSION

Cette analyse du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette confirme l'implication du CCQC dans le projet en cours et nécessite qu'une nouvelle réunion puisse concrétiser l'intérêt de notre participation à toutes les communications, concertations de chacun pour la labellisation de cette opération.

Pour le Comité de Quartier du Cœur de Cagnes

Les membres du Conseil d'Administration

Le 07 octobre 2019

De :

Envoyé : mardi 8 octobre 2019 19:35

Objet : Zac de la Villette Cagnes sur mer

Monsieur ,

Pour faire synthétique :

- zone inondable
- perte du parc à enfants
- bétonnage de quasiment toute l'emprise au sol
- utilisation du dernière brin d'herbe comme déversoir
- peu de voies de circulation dans le nouvel ensemble pour drainer le nouveau flux de véhicules.
- mise en place d'une voie unique sur une des routes de sortie du nouvel ensemble (Rue Hôtel des Postes)
- Où sont passés Bocuse et Wilmotte ?
- tarifications prévues dans le futur parking à étages ?

Cordialement,

De :

Envoyé : mercredi 9 octobre 2019 18:50

Cc :

Objet : Zac de la villette - Avis sur projet - demande de précision

Madame Monsieur

Mes parents habitant déjà Cagnes, j'avais su apprécier le projet (déjà vieux) d'aménagement du bord de mer. Nous avons choisi avec mon ami de nous installer à Cagnes sur Mer pour son emplacement stratégique en termes de mobilité (sa large ouverture sur le 06 aussi bien à l'est qu'à l'ouest) et suite à l'annonce de la réalisation à court terme du projet de délocalisation de la station d'épuration et de l'aménagement du parc à son ancien emplacement.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre récemment l'arrivée du tramway jusqu'au centre-ville. Bien que nous apprécions le côté "village" de Cagnes, nous sommes conscients que la densification des villes est une décision pertinente et nécessaire pour limiter l'étalement urbain (impératif d'un point de vue écologique pour différentes raisons que vous devez sans doute connaître mieux que nous).

Nous apprécions les quelques vieilles maisons pavillonnaires et aimerions que celles-ci puissent être conservées sur le long terme, aussi nous trouvons très pertinent la réalisation d'un projet en plein centre-ville en remplacement d'un parking à ciel ouvert.

Je suis particulièrement concernée par les projets liés aux mobilités douces, ayant choisi de me déplacer en vélo pour le trajet domicile travail.

Avec mes parents et mon ami, nous avons lu avec attention le projet de la ZAC de la Villette que vous avez mis en ligne. Nous apprécions que des espaces exclusivement piétons ou partagés avec les vélos soient aménagés pour les habitants. Nous pensons que ce projet sera un véritable atout pour la ville pour l'accompagnement de ses habitants dans la transition vers la fin du "tout voiture". Même si nous comprenons que certains habitants risquent de se sentir pénalisés au début, notamment pour le stationnement résidentiel.

Le futur stationnement de nuit sera-t-il payant, y aura-t-il un tarif préférentiel pour les résidents ?

Nous espérons vivement que le tramway permettra de limiter l'augmentation des flux de voiture dus à l'augmentation de la population.

Au cœur de la ZAC, nous avons apprécié la création de la "noue" qui, si nous le comprenons bien, permettra à la prolongation de l'avenue du 11 novembre d'être une véritable transition entre le cours actuel (un peu trop minéral à notre goût) et le futur parc.

La généralisation des espaces végétalisés est nous le savons une des réponses à l'augmentation des températures en ville.

Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de créer plus de passerelles d'une rive à l'autre afin d'aller facilement d'un magasin à l'autre.

Nous avons été très sensibles à la préservation des cônes de vues vers le château de Cagnes.

Concernant les ambitions de développement durable, nous avons été séduits par les objectifs de labélisation Eco quartier, avec le recours à la géothermie.

Concernant la programmation, nous avons été séduits par la création des espaces culturels, offre qui manque actuellement à Cagnes et qui est une des raisons pour lesquelles je prends encore la voiture sans covoyer. La surface allouée sera-t-elle suffisante à une vraie offre culturelle répondant aux besoins ? (Il ne faudrait pas que ce soit juste un effet d'annonce...)

Concernant le parc, je m'interroge très fortement sur le confort des usagers. En effet, si l'actuel parc est si peu utilisé, cela me semble en grande partie lié au bruit de l'autoroute qui y est très présent. Je ne crois pas avoir relevé dans votre projet de disposition visant à réduire la pollution sonore. Ces éléments semblent essentiels si l'on veut créer un nouvel espace de vie, de promenade et de rencontre pour les Cagnois. Je m'interroge également sur l'impact de cette gêne vis à vis des espèces animales...

Les études acoustiques montrent également que l'autre rive de l'autoroute est aussi très impactée. Cette rive étant dans la continuité de la promenade idéale du dimanche, entre le parc et la mer, ne serait-il pas opportun d'en considérer le traitement acoustique dans un futur proche?

L'autoroute est encore gage de mobilité mais il s'agit d'une vraie nuisance pour les cagnois du centre-ville...

Pour aller plus loin:

* nous avons vu avec plaisir des ruches s'installer sur le rond-point d'accès à l'autoroute, y aura-t-il un peu de place pour les abeilles dans ce nouvel espace ?

* beaucoup d'initiatives concernant les jardins partagés sont couronnées de succès dans la mesure où un véritable accompagnement par une cellule d'animation de ces jardins est mise en place. Cagnes tentera-t-elle l'expérience ? C'est l'occasion de créer du lien social tout en développant la biodiversité.

*le plan de déplacement au sein de la zac s'inscrit probablement dans un schéma directeur plus global visant à développer les mobilités douces. Il serait intéressant que la ville communique si des projets d'aménagement sont à l'étude. Par exemple, rejoindre Polygone en vélo depuis la zac de la Villette est encore un parcours périlleux qui se fait au milieu des voitures, et le passage sous l'autoroute à proximité de la gare routière reste dangereux en vélo Cela sera-t-il sécurisé dans le futur ?

*les espaces culturels comprendront ils une médiathèque ? Une salle de spectacle ?

*Il est question que les réaménagements de la cagnes soient poursuivis jusqu'à la mer. Cela sera-t-il le cas ?

Vous remerciant des réponses que vous pourriez apporter à nos interrogations,

Cordialement,

De :

Envoyé : mercredi 9 octobre 2019 19:14

Objet : Re: Observations sur le dossier de réalisation de la ZAC de la Villette.

Monsieur ,

je vous prie de trouver ci-joint, mes remarques sur le dossier de réalisation de la **ZAC de la Villette**.

Il annule et remplace le précédent envoi.

Restant à votre disposition pour toute question ou précision que vous jugeriez utiles.

Bien à vous

Le 9 oct. 2019 à 16:34,

a écrit :

Monsieur ,

je vous prie de trouver ci-joint, sue le dossier de réalisation de la **ZAC de la Villette**.

Restant à votre disposition pour toute question ou précision que vous jugeriez utiles.

Bien à vous

<ZAC la Villette Remarques.pdf>

Dossier de réalisation

ZAC de la Villette

Si le projet d'un nouvel aménagement urbain qui a porté création de la ZAC de la Villette a été soumis à une procédure de concertation publique du 2 mai au 20 juin 2013, puis a été approuvé par délibération communale du 10 octobre 2013 et par délibération métropolitaine du 20 décembre 2013, il en ressort que le projet présenté aux cagnois-es n'a rien à voir avec les motivations initiales :

Regroupement des services communaux, d'un conservatoire et la mise en place d'une grande salle multimédia, aux portes du centre ville. Cette vision avait recueillie un sentiment plutôt positif de nos concitoyens.

Mais nous sommes très loin des annonces initiales :

- o 20 063 m2 de logements libres,
- o 10 232 m2 de logements sociaux, soit environ 30% de logements sociaux,
- o 1 730 m2 de bureaux et locaux d'activités,
- o 6 563 m2 de commerces (dont 4 000m2 de commerces) et restaurants,....,
- o 1 362 m2 d'équipement culturel municipal dédié à la culture.

Dans ce projet, ses immeubles, des tours sont apparus avec près de 800 logements ce qui induit entre 1200/1600 voitures supplémentaires dans une ville hyper saturée en terme de circulation, auquel s'ajoutent 25 commerces et un super marché pour près 6 563 m2 de surfaces commerciales, entrant en concurrence directe avec les commerçants du centre ville, déjà **abîmés** par le Polygone, l'expression « déplacement du centre ville a été évoqué », ou plus hypocritement « **un pôle de centralité majeur** »

On évoque «**une gestion économe de l'espace**», après avoir cédé notre patrimoine communale pour la réalisation du Polygone Riviera (*une fiasco commercial qui ne tient que par la non perception de loyer, leur remise parfois au dela des 50% et la gratuite pour le Printemps, le cinéma et de certaines enseignes leaders*), alors que nous avions sur la commune, le centre CAP 3000.

La labellisation **Eco Quartier** est une vue de l'esprit, la verdure étant de l'ordre de l'habillage, à moins que Eco signifie Economie et dans ce cas, le projet proposé est conforme mais nous n'en avons jamais discuté avec les cagnois-es.

Croyez- vous qu'il soit raisonnable de « **laisser une large part aux modes actifs de déplacement tout en améliorant les conditions de circulation** », On se demande si les personnes qui ont produit ce texte vivent à Cagnes sur mer, pensent qu'en ajoutant un quartier entier, dans une ville sclérosée par une **circulation impossible**, et dont le choix d'avoir une voie unique de circulation en coeur de ville, va encore aggravé ce qui ressemble à une galère pour les usagers de la route, est raisonnable ?

L'item de la **création de logements**, est peut-être le symbolique tant notre village, on dit village et pas ville, car Cagnes est un grand village, va encore faire un centre-ville dont le PLUM autorise des constructions à 19 mètres contre 15 mètres pour les autres communes.

Nous subissons depuis 5 ans les assauts des promoteurs qui « bétonnent » notre village, bien guidés par ceux qui ce revendiquent jusqu'en mars 2020, d'un mandat des cagnois-es.

En appuyant sur un livre blanc datant de 1995, dont certaines réalisations (la station d'épuration) ne sont toujours réalisées 25 ans plus tard. Mais la Villette devrait être bétonnée en quelque mois ? Stop !

Il est évoqué la **requalification paysagère complète du parc des Canebiers** (3 hectares), je retiens surtout 3 millions d'€ pour quelques artifices dont un arbre à insectes sur un talus le long de l'autoroute, curieusement oublié dans les motifs mais mis en avant lors de la réunion publique.

Mais ce qui doit retenir notre attention, est la mise en valeur du cours d'eau La Cagne au travers de sa renaturation. Nous sommes en **zone inondable**, dans des périodes où le climat fait d'importants écarts. si les rives ont été habillées en surfaces bétonnées, c'est pour faciliter le passage de l'eau vers la mer, le plus rapidement possible ! Ne jouons pas avec la nature, de jeunes anciens ont vu la Cagne débordée au niveau de la Villette.

Quant la **mise en place d'une offre de stationnement adaptée et rationalisée**, nous sommes d'accord à la condition d'enterrer le parking et pendant que nous y serons, c'est une vision prospective à laquelle adhèrent les Cagnois-es,, remplacer le bitume de la Villette par un **Parc de Centre Ville-**

Enfin, le terrain de la maison AUDIBERT, détruite sans crié gare, pourrait être l'occasion d'accueillir un édifice municipale, pourquoi pas dédié à l'enfance et à la jeunesse, si bien sur un Parc venait à surgir des urnes à mars 2020, avec une autre majorité pour le réaliser.

C'est pourquoi, à 5 mois des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il convient :

- **de reporter le projet dans l'attente de connaître la future municipalité**

- **de lancer une consultation des cagnois-es pour connaître les attentes sur ce nouveau projet**

Bien à vous